



Compte-rendu Conseil de Quartier Auteuil Sud

Jeudi 21 Novembre 2024

Ecole Musset

Ordres du jour :

Prévention & sécurité, les bonnes pratiques.

Intervenants :

Jérémy Redler,

Maire du XVIe arrondissement

Pierre-Alain Weill,

Président délégué du Conseil de Quartier Auteuil Sud

Bruno Lionel-Marie,

Adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat,
et des quartiers Auteuil Nord & Sud

Gérard Gachet,

Adjoint au Maire en charge de la Sécurité

Sébastien Nair,

Directeur de la Vie Associative et Citoyenne du XVIe arrondissement

Hélène Denéchère,

Commissaire central du XVIe arrondissement

Sokhna Diobaye,

Cheffe de la division de la Police Municipale du XVIe arrondissement

Pierre-Alain Weill : Bonsoir à tous, merci d'être venus aussi nombreux. S'il n'est pas nouveau, la sécurité est un sujet qui évolue continuellement, parce que les méthodes qu'utilisent certains délinquants, mais aussi les méthodes qu'utilise la police, changent.

Et l'objet de cette réunion, c'est de parler prioritairement de la prévention et de ce que nous pouvons faire, nous, en tant qu'habitants.

Auteuil Sud est un quartier formidable, parce que c'est grand, c'est vivant et donc ça bouge beaucoup. Et quand on sort le soir dans la rue, qu'on soit peut-être plus âgé ou plus jeune, il faut que ce soit l'occasion d'être heureux, et non d'être courageux. Donc merci à tous pour cette soirée, pour ce débat. Merci beaucoup.

Bruno Lionel-Marie : Bonsoir à tous. Tout d'abord, je voudrais remercier le Maire, qui n'est pas encore arrivé, qui est retenu au conseil de Paris. Donc excusez-le, mais il arrivera un peu plus tard.

Et merci beaucoup d'être présents. On remercie évidemment Madame la Commissaire pour sa disponibilité. Elle est toujours à l'écoute pour venir rencontrer les habitants. On a souhaité faire ce Conseil sur la prévention, et surtout sur les bons réflexes. Quels sont les bons réflexes, les bonnes pratiques à avoir en matière de sécurité.

Gérard Gachet : Bonsoir à tous. La sécurité, comme on dit parfois, est une coproduction, c'est-à-dire que tous les acteurs, que ce soit, bien sûr, les forces de l'ordre, mais les élus et la population, ont à prendre leur part dans la lutte pour plus de sécurité. Et cette coproduction se traduit par des comportements. Notamment, le fait de signaler lorsque quelque chose d'anormal est en train de se passer.

Ensuite, quand vous êtes victime vous-même d'un délit ou quand vous connaissez quelqu'un qui est victime d'un délit, portez plainte ou poussez la personne à porter plainte. Il y a des gens qui disent ça ne sert à rien, ça prend du temps, etc. Mais si, ça sert toujours à quelque chose. Parce que porter plainte, c'est ce qui met en route l'action policière et judiciaire. Plus tard, il va être recoupé avec d'autres. Et on voit parfois des délinquants qui sont attrapés plus tard parce que leur modus operandi reste le même. Donc, c'est utile de porter plainte. Ça met en route l'action judiciaire et policière.

Le troisième et dernier conseil, ne pas abuser des réseaux sociaux. Parce qu'on a vu des gens qui, avant même de porter plainte, et avant même de faire la moindre action positive contre la délinquance, photographient, filment des délinquants qui sont en bas de chez eux. Ils mettent ça sur les réseaux sociaux et disent, regardez, c'est scandaleux.

Donc, voilà, il faut faire les choses dans l'ordre. Et en même temps, sur les réseaux sociaux, attention à ne pas colporter, ce qu'on appelle aujourd'hui en bon français, les fake-news. Donc attention aux réseaux sociaux, n'en abusez pas, et surtout n'abusez pas de ce que vous colportez sur les réseaux sociaux. Voilà ces trois petits conseils pour une coproduction de la nouvelle sécurité dans l'avenir. Merci.

Hélène Denéchère : je suis très heureuse d'échanger avec vous. C'est toujours très enrichissant et absolument nécessaire pour nous parce que comme l'a rappelé judicieusement M. Gachet, la sécurité c'est l'affaire de tous. C'est-à-dire que c'est vraiment une coproduction. C'est absolument nécessaire pour nous de pouvoir échanger avec vous. C'est un petit peu comme le football. Tout le monde croit savoir en faire. Tout le monde croit être compétent dans ce domaine. Mais, c'est quand même notre métier et c'est quand même un métier. On fait des études pour ça. On a une formation et une expérience pour ça.

Donc ce que l'on vous demande, ce n'est évidemment pas de vous substituer à la Police Nationale ou à la Police Municipale. C'est réellement de coproduire de la sécurité, de contribuer. Et c'est pour ça qu'on va vous donner tout au long de la soirée quelques conseils pour nous permettre de bien coproduire cette sécurité tous

ensemble. Sans vous substituer. Jamais. Donc qu'est-ce que concrètement en tant que citoyen on peut faire pour améliorer sa propre sécurité ? La première chose évidemment c'est la prévention.

La prévention c'est quoi ? C'est empêcher la commission de crimes ou de délits. Empêcher la commission d'un crime ou d'un délit, vous savez tous le faire. Ça commence par exemple par fermer sa porte à clé lorsque l'on rentre chez soi. Ça commence par fermer son véhicule également lorsqu'on se stationne dans la rue. Ce sont des gestes comme ça très simples qui évidemment n'empêchent pas toujours la commission des infractions mais en tout cas la ralentissent ou en limitent l'impact

La prévention c'est aussi évidemment des messages d'alerte que nous pouvons donner ou que nous donnons régulièrement j'ai une mission de prévention au commissariat du 16ème arrondissement qui est extrêmement active auprès de tous les publics de l'âge de 5 ans à l'infini. Puisqu'évidemment on cherche à toucher tous les publics pour apporter des messages de prévention évidemment adaptés.

Donc je refais une offre des services si vous avez ce besoin de prévention et si vous représentez une association, un club de sport, un club de bridge, un club ou que sais-je et que vous êtes intéressé par des messages de prévention, nous sommes en mesure d'assurer ces sessions de prévention. L'agenda est bien plein mais si vous nous adressez ces demandes-là on les traitera avec beaucoup de diligence.

L'autre chose que vous pouvez faire c'est, malheureusement, une fois que l'infraction est commise c'est d'avoir des bons réflexes. La première chose à faire lorsque l'on est victime ou lorsque l'on est témoin d'un fait qui est en cours de commission en train de se commettre évidemment quand il s'agit d'un crime ou d'un délit mais je vais y revenir c'est un appel d'urgence. Et l'urgence pour la police c'est le 17. Donc quand je vous dis que c'est un appel d'urgence c'est-à-dire qu'on n'appelle plus le 17 quand les faits se sont commis trois semaines auparavant. On n'appelle pas non plus le 17 lorsqu'il ne s'agit pas d'un crime ou d'un délit.

Une contravention ça ne justifie pas un appel 17. Il y a 2 millions d'appels 17 par an sur la plateforme qui traite à la fois Paris et les trois départements de petite couronne. 2 millions d'appels par an. Parmi eux, bien évidemment, ce ne sont pas 2 millions d'infractions commises en flagrant délit. Donc il y a énormément d'appels aussi qui sont indus. Par exemple, si vous êtes témoin d'un trafic de stupéfiants ou de ce que vous pensez être un trafic de stupéfiants au pied de votre immeuble, là-dessus, ce n'est pas un appel 17. Parce que le 17, c'est police secours.

En revanche, bien évidemment, cette information l'intéresse. Et donc dans ces cas-là, je vais vous redonner l'adresse e-mail du commissariat du 16e arrondissement. Nous répondons à tous les mails dans un délai de 2 à 3 jours, à tous les mails que vous nous adressez, à tous les signalements. Cette adresse, c'est commissariat-16@interieur.gouv.fr. Ça figurera au compte-rendu. Evidemment, il ne s'agit pas d'une boîte mail pour déposer plainte. Si vous êtes directement victime d'une infraction pénale, vous venez déposer plainte. Ça a déjà été dit, mais je ne peux qu'insister très lourdement.

Beaucoup de plaintes, pour la plupart des victimes, sont des sujets assuranciers. Et dès lors qu'ils sont remboursés, ils se désintéressent de la partie pénale de l'infraction. Mais moi, je ne m'en désintéresse pas. C'est beaucoup le cas des vols à la roulotte. Ce sont les vols commis dans les véhicules avec dégradation. Ces faits-là, beaucoup d'assureurs les remboursent sur simple déclaration sur l'honneur et sans exiger une plainte.

Et pour moi, c'est catastrophique. Parce que je n'ai pas de plainte, donc je n'en ai pas connaissance. Et après, dans les réunions de quartier, on me dit mais il y en a plein la rue. Et moi, j'ai deux faits. Parfois, des personnes exagèrent, mais parfois, elles n'exagèrent pas. Ce qui m'importe, c'est de savoir qui a commis ces délits et qu'il soit présenté à la justice.

Autre chose : En France, on répond au principe du guichet unique. Si vous êtes agressé dans le 16e mais que vous êtes parti en week-end dans la Creuse, vous pouvez déposer plainte sur place. Et ils doivent prendre votre

plainte, de la même manière que je dois prendre une plainte concernant les faits dont vous avez été victime sur votre lieu de villégiature, et même si c'est à l'étranger. D'accord ? Donc ce principe de guichet unique, il est vrai dans toute la France. Police ou gendarmerie, peu importe. Police ou gendarmerie, préfecture de police ou police française. Vous pouvez déposer plainte partout. Entre service de police ou de gendarmerie, on se communique les dossiers, et le service compétent enquêtera.

Alors parfois, c'est vrai que c'est mieux de déposer plainte là où l'infraction a été commise, parce que le temps de transmettre les dossiers, c'est un peu long. Mais en réalité, peu importe. Si ça n'est pas possible pour vous, ça n'est pas grave. L'essentiel, c'est de déposer plainte le plus rapidement possible pour nous permettre d'intervenir rapidement, de faire des recherches, notamment de bloquer la vidéoprotection. Parce que comme vous le savez, il y a des caméras partout. Et les caméras, de manière générale, ont un délai de conservation des images de 30 jours maximum. Donc à Paris, c'est 30 jours pour les caméras de la préfecture de police. Mais par exemple, dans certains magasins, c'est 7 jours. Et dans d'autres villes de France, parfois, c'est moins de 30 jours. D'où l'intérêt de déposer plainte et de déposer plainte rapidement.

Si vous ne le faites pas pour vous, faites-le pour les autres. Parce que si votre préjudice est limité, si le véhicule d'à côté, lui, pour le coup, subit un préjudice beaucoup plus important, si jamais il y a quelque chose d'exploitable dans votre dossier, il servira également à identifier l'auteur des faits d'à côté. Tout ce que je vous dis là est transposable aussi pour des faits particulièrement graves et particulièrement traumatisants. D'où l'importance d'appeler tout de suite lorsqu'on est victime, d'appeler tout de suite le 17, et également de déposer plainte le plus rapidement possible. Donc ça, c'est sur l'après, une fois que l'infraction est commise, le dépôt de plainte et l'appel 17. Ensuite, il n'y a plus pré-plainte, ça n'existe plus. En revanche, désormais, il existe une plainte en ligne. La plainte en ligne, je ne vais pas vous faire un cours de droit pénal, mais la plainte en ligne est réservée au fait d'atteinte au bien.

Sinon, pour se déplacer au commissariat : dans le 16ème, nous avons deux adresses. Nous accueillons le public sur deux lieux différents. Evidemment le Commissariat Central du 16ème que vous connaissez, avenue Mozart, mais également au 75 rue de la Faisanderie. Donc là, c'est mon service d'enquête, mon service d'investigation, qui accueille désormais le public. Il n'y a plus de poste de police à Chaillot, rue du Pré-Catelan, il est fermé.

Avenue Mozart, on prend les plaintes 24h sur 24, 7 jours sur 7. À la Faisanderie, on est ouvert aux heures de bureau. Donc en semaine, en journée. Mais, il existe aussi un système qui s'appelle police rendez-vous, que vous trouvez très facilement sur Internet, si vous êtes sur Google et que vous tapez police rendez-vous, vous allez vous retrouver sur un site de la préfecture de police sur lequel vous pouvez, comme son nom l'indique, prendre rendez-vous avec la police pour venir déposer une plainte ou une main courante.

Je voulais effectivement dire juste, en dernier lieu, sur des propos qui ont déjà été tenus, évidemment, par M. le Maire adjoint, s'agissant des réseaux sociaux. Je voudrais insister là-dessus, parce que, pour des raisons que j'ai toujours du mal à comprendre, certaines personnes communiquent davantage sur les réseaux sociaux qu'en direction de la police. Peut-être, c'est parce qu'elles ne sont pas absolument certaines des faits qu'elles allèguent, ce n'est pas exclu, parce que la réalité des faits publiés sur les réseaux sociaux n'est jamais totalement établie. Mais surtout, c'est à la fois contre-productif et dangereux. Contre-productif parce que la plupart des choses qui sont publiées sur les réseaux sociaux vont quand même générer une vérification de notre part.

Donc, c'est du travail qui, en réalité, n'est absolument pas indispensable. Si ces personnes apportaient directement leur témoignage aux services de police, ce serait évidemment beaucoup plus efficace. Ça nous éviterait d'avoir à vérifier, en premier lieu, si c'est vrai ou si c'est faux. Et ça apporterait, évidemment, de l'eau à notre moulin, c'est-à-dire des éléments à notre enquête, et ça permettrait, évidemment, souvent d'élucider bien plus rapidement les faits.

La deuxième chose, c'est que l'immense majorité de ces faits n'est absolument pas vérifiée, absolument pas recoupée, et cela peut être constitutif d'une infraction pénale. Et j'insiste beaucoup là-dessus. Parce que ce qu'on appelle une fake-news peut, en réalité, être un délit. C'est-à-dire, parfois, une dénonciation calomnieuse.

J'ai vu, parfois, des photos de personnes diffusées sur les réseaux sociaux disant « cet individu est un violeur », « cet individu agresse les personnes dans le Bois-de-Boulogne » sans aucune preuve, c'est parfaitement inadmissible, et c'est constitutif d'une infraction pénale. Donc, il y a des règles à respecter. Les réseaux sociaux, Internet, d'une manière générale, c'est la rue. Ce qu'on ne fait pas dans la rue, on ne le fait pas sur les réseaux sociaux.

C'est une phrase que j'utilise souvent avec les enfants, pour leur expliquer que, dans la rue, on ne parle pas à quelqu'un qu'on ne connaît pas, on ne se met pas tout nus. Donc, sur les réseaux sociaux, c'est pareil. On ne s'adresse pas à une personne qu'on ne connaît pas, et on ne se met pas tout nus. On ne dénonce pas à la vindicte publique des personnes contre lesquelles on n'a aucun élément de preuve. Ça répond probablement à un besoin psychologique, mais sur le plan pénal, c'est extrêmement grave, et en plus, ça peut porter préjudice non seulement à des victimes, parce que lorsque, par exemple, on a des fausses informations concernant un crime ou un délit, les victimes, pendant ce temps-là, nous avons du mal à travailler sur l'enquête, en vérifiant toutes ces choses-là, et donc, plus on tarde, moins la victime aura rapidement réparation.

Voilà ce que je voulais vous dire, tout en vous rappelant également, comme je l'ai fait il y a deux jours, nous étions déjà dans une école, et les rumeurs sont évidemment non seulement une infraction pénale, mais également particulièrement dangereuse. Jamais oublier que Samuel Paty a été assassiné sur la base d'une rumeur divulguée sur les réseaux sociaux. Donc, la rumeur tue au sens propre. Les réseaux sociaux, ça nécessite une éducation, un apprentissage, de la même manière qu'on apprend à se comporter dans la rue, on apprend à se comporter sur les réseaux sociaux. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, et je reviens à la prévention, nous faisons passer des permis Internet aux enfants du 16ème, pour qu'ils apprennent à se comporter sur Internet comme ils apprennent à se comporter dans la rue.

Sokhna Diobaye : Bonsoir, bonsoir à tous. Dans le 16^e notre police municipale existe depuis 2 ans maintenant, elle a été créée en janvier 2022. Elle est actuellement à 2300 agents pour tout Paris. Sur le 16ème, nous sommes 150 agents, pour 70 policiers municipaux assermentés. La mission de la police municipale est préventive, évidemment.

Nous intervenons beaucoup dans la prévention pour les établissements scolaires. Une prévention, également, pour des violences faites aux femmes. Je rappelle que dans le 16ème, il y a un service de la police municipale qui accompagne les personnes âgées qui ont besoin, s'ils veulent aller retirer de l'argent à la banque. L'autre volet préventif, et surtout dans ce quartier, c'est beaucoup de prévention en matière de sécurité routière pour tout ce qui est piste cyclable, stationnement gênant, les passages piétons, également, la circulation aux abords des écoles pour les enfants. Et puis, beaucoup de luttes contre les vendeurs à la sauvette, contre toutes les formes d'incivilité, les dépôts, les déchets sur la voie publique. Il y a une très belle coordination, parce qu'on est plusieurs services déconcentrés de la ville de Paris sur l'arrondissement, et donc, lorsque nous recevons des sollicitations à travers la mairie ou par le 3975, nous faisons également les liens entre les différents services de la ville.

Jérémy Redler : Bonsoir, Excusez-moi on est en plein Conseil de Paris, j'ai quand même tenu à faire l'aller-retour pour venir vous voir. C'était important pour moi de venir. Vous connaissez l'attachement que je porte au quartier Auteuil Sud, depuis le début de la mandature nous en avons fait une priorité dans la politique du 16^e. On participe régulièrement avec Gérard Gachet, Sokhna Diobaye, Hélène Denéchère, Bruno Lionel-Marie, aux réunions avec des habitants, tous les mois ou deux mois, à Auteuil Sud. Les choses ne sont pas parfaites mais globalement elle se sont beaucoup améliorées depuis 1 an, un an et demi, notamment grâce à la commissaire

qui est toujours présente à nos côtés sur le terrain. Il y a eu des grosses opérations Porte de Saint-Cloud. Merci beaucoup Madame la Commissaire pour tout ce que vous faites pour notre arrondissement.

Questions habitantes/habitants :

Christophe Girbe : *Il y avait une antenne du commissariat boulevard Exelmans, mais y aurait-il la possibilité de mettre un bureau d'accueil pour les personnes âgées qui regrouperait un ou plusieurs éléments police national qui serait là en prévention / service à la population, pour éviter aux gens d'aller à Mozart ?*

Aude Luce : *Personnellement, aller à Mozart c'est trop loin, c'est une démarche, je suis allée poser plainte quelques fois et je ne le fais plus, parce que les délais d'attente que j'ai subis étaient supérieur à 4h, c'est bien de porter plainte, c'est utile mais parfois c'est décourageant de le faire. Autre question concernant le numéro 17 : quartier des bastions, au-delà de la porte de Saint-Cloud entre la porte de saint cloud et le périphérique, on atterrit sur le commissariat de Boulogne Billancourt, qui, quand on donne l'adresse, nous renvoie vers le commissariat du XVIe, sauf que toute cette procédure a pris un quart d'heure et la voiture était déjà cambriolée, le contenu avait déjà été volé, etc. Est-ce qu'on peut corriger cette situation ?*

Hélène Denéchère : Pour répondre à la première question, trois entités de police, c'est trois services à garder et à sécuriser pour accueillir le public, recueillir des plaintes etc. J'entends le besoin de proximité, mais ça démultiplie aussi des fonctions qui sont uniquement des fonctions de garde bâtiminaire. C'est donc un choix stratégique d'efficacité opérationnelle de limiter les lieux d'accueil. Toutefois la Faisanderie n'accueillait pas de public jusqu'à présent, maintenant c'est le cas donc on a toujours 2 établissements accueillant du public. On fait des gains d'efficacité opérationnelle en limitant les espaces comme ça. Fermer un petit poste, c'est aussi remettre plus de policier sur la voie publique et qui vont patrouiller, détecter les infractions pénales et répondre aux demandes de la population. Offre une visibilité plus grande qu'un petit poste de police.

Concernant les problèmes de localisation de votre appel, il s'agit de sauts de bornes, quand nous sommes saturés et cela, techniquement on ne peut malheureusement pas faire grand-chose. Systématiquement rappelez bien votre localisation, votre adresse précise, c'est la première chose à faire quand vous appelez le 17.

Gérard Gachet : Je comprends qu'il y ait un désir et un besoin de proximité. Je rappelle que la Police Municipale place Victor Hugo, s'installe dans le 16^e Sud, dans quelques mois le temps que les travaux nécessaires soient faits. Ce ne sera pas un commissariat, on n'accueille pas de public mais pour les patrouilles etc.

Habitante : *J'habite tout près du parc des princes, y a-t-il suffisamment de police pendant les matchs ?*

Habitante : *peut-on remettre la police à cheval ?*

Habitante : *l'autre jour j'ai vu une personne fumer je ne sais quoi, semble-t-il de la drogue, c'était un jeune homme affalé, que faire dans ces cas-là pour alerter et prendre en charge, éventuellement mettre à l'abri ?*

Oznur Atmaca-Gattegno : *Merci beaucoup Madame la Commissaire, de votre présence très rassurante, j'ai rencontré l'un de vos prédécesseurs, elle expliquait qu'elle ne disposait pas d'effectifs suffisants, il y a au moins 5 ans. Semble-t-il, la police était missionnée pour surveiller les ambassades, est-ce toujours le cas ?*

Pour la police municipale, même question, pas mal d'habitant ont composé le 3975, est-ce un numéro à composer 24/24 comme la police ? Est-ce anonyme parce que parfois ils ne veulent pas décliner leur identité car peur des représailles. Et enfin, malheureusement parfois la police municipale n'intervient pas du tout ? Pourquoi ? Est-ce un problème de manque d'effectif ?

Hélène Denéchère : Oui il y a beaucoup de policiers les soirs de match, on a des problèmes de stationnements anarchiques, de vente à la sauvette de sandwiches et autres, également de prestations de voituriers. Grosse

sécurité les soirs de match. S'agissant des effectifs, je précise que plutôt que plus, je préfère que la police travaille mieux. Quand les effectifs sont en baisse, je dois trouver des solutions, réorganiser le travail et le temps de travail, ce qui nous permet de mettre davantage d'effectifs sur le terrain. Sur la sécurisation des ambassades, c'est terminé, ça ne mobilise plus du tout les effectifs du commissariat du XVIe. Sur les délais d'intervention, on est obligé de hiérarchiser. En première intention on va voir si vous êtes en sécurité, donc si vous êtes dans votre appartement et que l'infraction a lieu au pied de votre immeuble, en termes d'urgence, si en même temps vous avez un gros accident ou un cambriolage, ça passera avant vous. Ensuite on effectue un contre-appel, pour savoir si c'est encore en cours.

Sokhna Diobaye : concernant les effectifs, nous sommes 150, 70 municipaux agréés assermentés, lutte contre les incivilités, sécurité routière. 3975 vous pouvez l'appeler mais ce n'est pas le 17, pas appel d'urgence, on est compétent pour la tranquillisation de l'espace public. Les opérateurs du 3975 vont rappeler. Dans le XVIe on a une brigade spécialisée, qui se déplace à vélo ou autre et quand on a une urgence, cette brigade peut être dépêchée. Mais la police municipale n'intervient pas sur ce genre de situation.

Pierre-Alain Weill : il y a un projet dans les cartons, en accord avec le PSG notamment, pour travailler sur un accès plus facile au parc, ouvrir une partie du périphérique, entre la passerelle et le stade. Cela permettrait d'accueillir les gens et d'éviter ces éparpillements. Un mot aussi, on a la chance d'avoir la présidente de l'association des commerçants ce soir : les commerces de proximité sont aussi source de sentiment de sécurité dans un quartier.

Gérard Gachet : Un mot sur la garde républicaine. Suite à l'assassinat dramatique de la jeune Philippine, près de Dauphine, nous avons obtenu le renforcement de la sécurité dans le bois, notamment l'implantation de la patrouilles équestres de la garde républicaine dans le bois. Également on réfléchit à des solutions de vidéo protection et d'éclairage intelligent dans le bois. Et sur l'année 2024, grâce aux JO, sur les 80 nouveaux sites de Paris équipés, on a eu en partie financé par la ville de Paris, 95 caméras supplémentaires. Un certain nombre de ces caméras sont pour le quartier Auteuil Sud.

Hélène Denéchère : Également, il existe une excellente application « ma sécurité » qui vient du Ministère de l'Intérieur qui concerne toute la France. Vous renseignez les adresses qui vous intéressent et vous avez la liste de tous les sites d'accueil du XVIe par exemple. Vous trouvez également de très nombreuses réponses à vos questions « dans quel cas dois-je appeler le 17 ? », vous pouvez interagir via un chat avec un gendarme ou un policier, selon l'endroit où vous êtes géolocalisé. Je vous invite donc à télécharger cette application. Pour répondre à l'affluence du commissariat, l'affluence est hiératique, la fréquentation est extrêmement variable et bien plus que pour les commerces par exemple.

Habitant : *Avenue Marcel Dorel, plein de voitures prennent la rue à contre-sens. Je ne sais pas ce qu'on pourrait faire.*

Commissaire : Tout simplement de la vidéo verbalisation oui, merci pour l'information.

Habitante : *rue Jean Lorrain, beaucoup de vélos à contre-sens.*

Habitant : *à propos de sécurité routière, que faites-vous contre les excès de vitesse, surtout dans le nord l'arrondissement, avenue Marceau etc., qui convergent vers la Place de l'Etoile ? Et par rapport aux vélos à contre-sens dont parlait Monsieur, il y a une loi qui dit que toutes les rues limitées à 30 sont cyclables à contre-sens.*

Habitant : *les gens déposent leurs poubelles dans ma rue, et les déchets se déversent systématiquement avec le vent, que peut-on faire ?*

Commissaire : s'agissant des effectifs du XVIe, j'ai des effectifs à ma disposition, et je dois faire avec. Pour le moment j'ai 270 policiers. C'est un gros commissariat, pour un gros arrondissement. Mme Hidalgo n'a aucun pouvoir, nous dépendons du Ministre de l'Intérieur. Ensuite, si les Champs-Élysées ne sont pas le XVIe, il y a en effet quelques axes très roulants, avenue de Versailles, etc. Nous y réalisons des contrôles, ma collègue Mme Diobaye pourra s'exprimer, nous réalisons énormément de contrôles routiers, là aussi des actions de préventions sont menées. Ya des aménagements qui sont parfois possibles que nous suggérons, mais ça ne relève pas de notre compétence directe.

Oznur Atmaca-Gattegno : *Également, à la porte de Saint-Cloud, le soir, il y a beaucoup de rodéo.*

Commissaire : Alors, on ne peut pas dire qu'il y en ait beaucoup. En effet, il y a des endroits dans Paris où l'on se montre, mais ce ne sont pas des rodéos à proprement parler. On y travaille aussi.

Sokhna Diobaye : sur tout ce qui est sécurité routière, nous sommes l'arrondissement de Paris qui verbalise le plus, à plus de 500 000 PV et j'en profite pour féliciter les effectifs.

Au sujet des poubelles, on ne peut pas verbaliser si nous n'avons ni nom, ni adresse. En revanche les poubelles qui sont sorties avant l'horaire, nous pouvons verbaliser. On verbalise également les bailleurs sociaux. Les personnes qui déversent les cendriers, les jets de mégots, les crachats, l'urine, les crottes de chiens, etc. On a des effectifs qui vont patrouiller en civil pour contrôler les déjections canines.

Pierre-Alain Weill : Merci, on a beaucoup de chance ce soir, d'avoir Monsieur Gachet, Adjoint en charge de la Sécurité, Madame la Commissaire central, Madame Diobaye pour la police municipale, beaucoup d'agents municipaux sont maintenant assermentés et peuvent enfin verbaliser. Les choses s'organisent bien, il reste beaucoup à faire, car quand on règle un problème, il a toujours tendance à se déplacer. En tout cas on vous remercie en tant que Conseil de Quartier, c'est toujours formidable de vous voir aussi nombreux. Bonne soirée.